

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
 Département de la Sarthe
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DU VAL DE LOIR
SÉANCE DU 1^{ER} OCTOBRE 2024

Convocation

Date de la convocation : 23/09/2024
 Date de l'affichage convocation : 23/09/2024

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture le : 04/10/2024
 Publiée ou notifiée le : 04/10/2024

Nombres de membres afférents au Comité Syndical : 32
 Nombre de membres en exercice : 32
 Nombre de membres qui ont pris part aux délibérations : 19
 Nombre de pouvoirs : 3
 Nombre total votants : 22

L'an deux mil vingt-quatre, premier octobre, à dix-huit heures, le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sur le territoire de la communauté de communes de Sud Sarthe, au siège du Syndicat Mixte du Val de Loir, 764 boulevard des Tourelles, commune du Lude.

Etaient présents :

Délégués de la Communauté de Communes de Loir Lucé Bercé :

Mmes ALLAIRE, HELLEGOUARC'H, RIBOUILLEAULT et MM ALLARD, BOURIN, OLIVIER, TOURNADRE.

Délégués de la Communauté de Communes du Sud Sarthe :

Mme GEORGET et MM BRAULT, CERIZIER, FRIZON, GUILLON, LE BOUFFANT, LORIOT, PAQUET, PEAN, POSTMA, ROCTON, THERIAU.

Etaient excusés/absents : Mmes BOURMAULT, LEGER, MANCEAU et MM ABRAHAM, AMY, AVRIL, BIGNON, BOUGAS, GRANDET, HURTELOUP, LEESCHAEVE, LOYAU, MOURIER.

Pouvoir :

Madame MANCEAU donne pouvoir à Monsieur OLIVIER,
 Monsieur MOURIER donne pouvoir à Monsieur LORIOT,
 Monsieur AMY donne pouvoir à Monsieur FRIZON.

Assistaient également à la séance :

Sophie ROGHE (Chargée de mission Communication)

Délibération 2024 – 27 :
ADHESION A L'ASSOCIATION AMORCE

AMORCE est l'association nationale au service des collectivités territoriales des associations et des entreprises. Elle regroupe les communes, les intercommunalités, les syndicats mixtes, les régions, les SEM, les départements, les régions, ainsi que leurs partenaires compétents en matière de gestion des déchets ménagers, de réseaux de chaleur ou d'énergie.

Cette association loi 1901, à but non lucratif et d'intérêt général, est un réseau de collectivités et de professionnels qui a pour objectifs d'informer et de partager les expériences sur les aspects techniques, économiques, juridiques ou fiscaux des choix menés dans les territoires sur ces sujets. Quelles que soient les décisions, un contact permanent entre les collectivités territoriales responsables permet à chacune d'améliorer la qualité de sa propre gestion.

Le rôle d'AMORCE est aussi d'élaborer et de présenter des propositions à l'État et aux diverses autorités et partenaires au niveau national et européen, afin de défendre les intérêts des collectivités territoriales et d'améliorer les conditions d'une bonne gestion de l'énergie et des déchets à l'échelle des territoires. Une action concertée de l'ensemble des collectivités permet ainsi de mieux défendre leurs points de vue.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'adhérer à l'association AMORCE au titre de :


- Déchets ménagers Energie Eau et assainissement
 Propreté et transition écologique Réseaux de chaleur et de froid

DESIGNE Monsieur OLIVIER François pour le représenter en tant que titulaire au sein des diverses instances de l'association, ainsi que Monsieur AMY Jean-Claude en tant que suppléant, et de l'autoriser à signer les différents actes nécessaires à cette adhésion,

Le Président,

*- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
 - informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.*

Pour extrait, copie conforme,
 Le secrétaire de séance,
 G. ALLARD,



SYNDICAT MIXTE
 DU VAL DE LOIR
 POUR COLLECTE ET
 TRAITEMENT DES DECHETS
 764 bd des Tourelles
 72800 LE LUDE

Pour extrait, copie conforme,
 Le Président,
 F. OLIVIER

